



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
ET DE LA CITOYENNETÉ

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR  
LES AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

ARRÊTÉ n° 2013050-0005  
en date du 19 février 2013  
portant inscription au titre des monuments  
historiques d'objets mobiliers appartenant  
à la commune de Calvi, et proposition au  
classement de certains d'entre eux

LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et notamment ses articles R.622-1 à R.622-4 et R.622-32 à R.622-36 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-070-0001 du 11 mars 2011 fixant la composition de la commission départementale des objets mobiliers, modifié par l'arrêté n° 2011-089-0003 du 30 mars 2011 ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 20 décembre 2012 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commission départementale en date du 20 décembre 2012 de soumettre certains de ces objets à la commission nationale des objets mobiliers en vue d'une procédure de classement au titre des monuments historiques ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Sont inscrits sur la liste des monuments historiques du département de la Haute-Corse les objets mobiliers appartenant à la commune de Calvi énumérés ci-après :

- Chasuble, étole et manipule, XVII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, dalmatiques (2), étoles (2) et manipules (3), 3<sup>e</sup> tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatiques (2), étole (1), Début du XVII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, fin XVII<sup>e</sup> siècle ou début XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, fin XVII<sup>e</sup> siècle ou début XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole manipule et voile de calice, 2<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole, manipule et voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole, manipule et voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chape et chasuble, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chape, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatiques (2), étoles (2, dont une fragmentaire), Début du XVII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, dalmatiques (2) et bourse du corporal, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatique et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVII<sup>e</sup> siècle
- Manipule, XVII<sup>e</sup> siècle
- Voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Bourse de corporal, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Ombrellino (ombrelle liturgique), XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble et manipule, XIX<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatiques (2), XVIII<sup>e</sup> siècle
- Etole, fin XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle

conservés dans l'église cathédrale Saint Jean-Baptiste de la commune de Calvi.

**Article 2 :** Après discussion, et présentation de chaque objet, la commission à l'unanimité de ses membres présents et représentés, s'est prononcée en faveur d'un classement au titre des monuments historiques pour les objets mobiliers suivants :

- Chasuble, étole et manipule, XVII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, dalmatiques (2), étoles (2) et manipules (3), 3<sup>e</sup> tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatiques (2), étole (1), Début du XVII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, fin XVII<sup>e</sup> siècle ou début XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, fin XVII<sup>e</sup> siècle ou début XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole manipule et voile de calice, 2<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole, manipule et voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole, manipule et voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chape et chasuble, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chape, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatiques (2), étoles (2, dont une fragmentaire), Début du XVII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, dalmatiques (2) et bourse du corporal, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatique et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVII<sup>e</sup> siècle
- Manipule, XVII<sup>e</sup> siècle
- Voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Bourse de corporal, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Voile de calice, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Ombrellino (ombrelle liturgique), XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Chasuble, étole et manipule, XVIII<sup>e</sup> siècle
- Dalmatiques (2), XVIII<sup>e</sup> siècle
- Etole, fin XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle

conservés dans l'église cathédrale Saint Jean-Baptiste de la commune de Calvi.

**Article 3 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, au préfet de Corse (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au maire de la commune de Calvi, au propriétaire et au clergé affectataire de la paroisse qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture  
de la Haute-Corse



Laurent GANDRA-MORENO